

AVIS PUBLIC

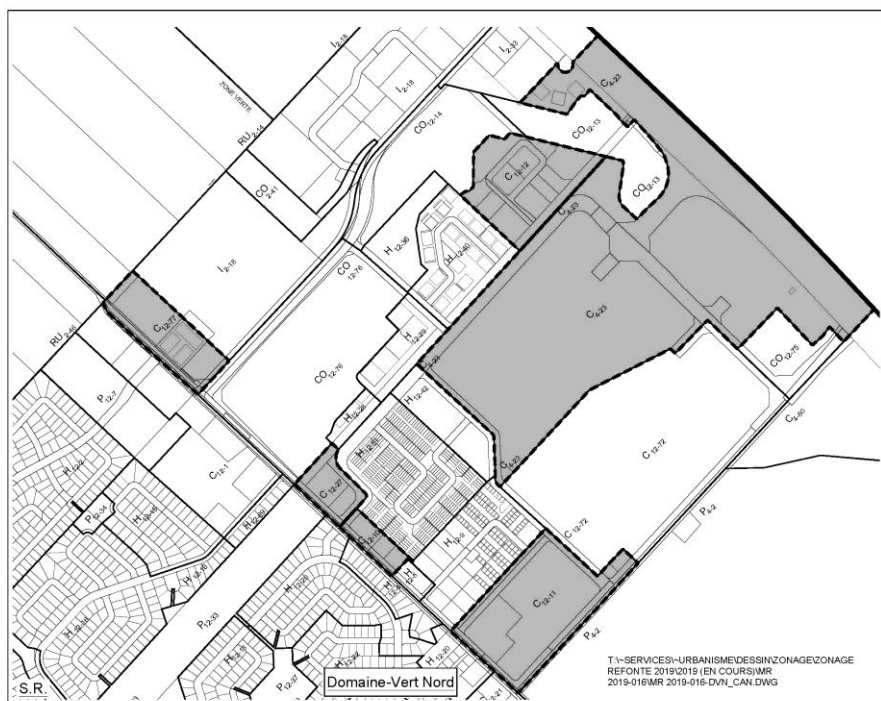
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2333



Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019, a adopté le projet de règlement numéro PU-2333 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de la Ville de Mirabel de façon à corriger une coquille dans les zones d'application de l'alinéa vi. de l'article 4.2.2.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2333 est bien décrit dans le titre et concerne l'assujettissement à un plan d'implantation et d'intégration de toute enseigne ou modification d'une enseigne dans les zones C 4-23, C 5-13, C 12-10, C 12-11, C 12-12, C 12-27 et C 12-77.

Que ce projet de règlement concerne les zones illustrées ci-après :



Que ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 12 août 2019, à 19 h 30, à la salle attenante au presbytère de l'église Sainte-Scholastique, 10145, rue Saint-Vincent, secteur de Sainte-Scholastique.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
mercredi et jeudi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de	8 h 30 à 12 h.

Donné à Mirabel, ce 15 juillet 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate